

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 123/2022

A la Société AFRIXMARK GROUPE SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché n°004F/COM-FGM/AFRIXMARK/13/04/2022, conclu avec la Province du Lualaba/Commune de Fungurume, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent vingt-huit mille trois cent quarante-cinq, quatre-vingt-cinq centimes (USD 128.345,85) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 10/06/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général